

Actualité | Société | Exclusivité | Tous les PV de saisie de comptes bancaires de Kibali...

# Exclusivité : Voici les PV de saisie de comptes bancaires de Kibali Gold Mine, plus de 230 M\$ de Kibali Gold Mine saisis par la justice au profit de la Sokimo

10/06/2021



Par Jean-Christophe Lurstaedt

La Société minière de Kibombo a sollicité et obtenu la saisie conservatoire de tous les comptes bancaires de son partenaire Kibali Gold Mine, condamnée par le Tribunal du Commerce pour insolvabilité. Au total, c'est la liquidité, contre un total de 230 millions de dollars américains saisis dans deux banques respectives en République Démocratique du Congo, les documents portant mention de l'Original y renvoient à la relation d'Étienné Léonard, signifiant que sur 3 banques sollicitées pour la saisie de comptes de l'entreprise Kibali Gold Mine, toutes deux sociétés bancaires ont répondu positivement aux attentes de la justice. Si la Banque SA s'est conformée à la décision de justice en débloquant le compte global de Kibali Gold Mine à la hauteur de USD 228.627.646,16, l'autre SA de son côté n'est pas parvenue à la tâche. La société a mené par la suite un procès-verbal de saisie conservatoire des chèques de la société Kibali Gold Mine un montant CHF 9.645.488,98 et USD 214.509,05.

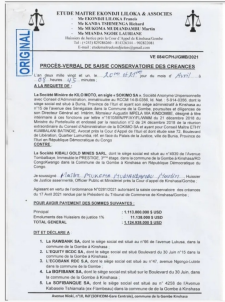
Il vaudrait en outre que l'entreprise saisi n'ait pas de dettes et intérêts exigibles par le Tribunal de Commerce au profit de la Société minière de Kibombo, à savoir : 1.113.800.000 \$ USD. Ce qui revient à dire que certains créanciers et fournisseurs de la société incriminée seront bel et bien saisis.

Pour rappel, le Tribunal de Commerce de Kinshasa/Combe avait autorisé, à travers l'ordonnance n° 028/2021 datée du samedi 17 avril 2021, la saisie conservatoire des chèques sans les avoir auparavant à la société minière Kibali Gold Mines SML, c'est le vider social en chifre au n°4939 de l'avenue Tombalbaye, innommée le Prestige. Situé dans le Commune de la Gombe, logé dans les locaux de la Bank Bank SA, Equity Bank, KCC SA, COCOMAR SA, BOFEMAR SA, Le SOFIBANK SA, Banque Centrale du Congo, La CADECO, TMS SA et Akiland First Bank, pour servir et garantir le paiement de la créance évaluée à 1.113.800.000 \$ USD, toutes inscriptions et mentions sont tenues en lieu et lieu à la Société Minière de Kibali (Sokimo).

La saisie de ces différents comptes de l'entreprise Kibali Gold Mines SML fait suite à la requête introduite par la SOKIMO au Tribunal de Commerce de Kinshasa/Combe, le 15 avril 2021.

Il vaudrait de noter que la Directeur Général au Intérêt de la Société Minière de Kibombo, Yves Cheung Banga, celui qui a été le mandaté légal accordé l'accès direct mandaté par l'entreprise, a été convoqué par le parquet général de Kinshasa/Combe après la plainte des agents. Les agents sont parvenus à empêcher en tout de soulèvement 18 ans après le braquage systématique de leur société.

Ci-dessous, le procès-verbal de saisie conservatoire des comptes de Kibali Gold Mine



1. La Société Minière de Kibombo (Sokimo) a sollicité et obtenu la saisie conservatoire de tous les comptes bancaires de son partenaire Kibali Gold Mine, condamnée par le Tribunal du Commerce pour insolvabilité. Au total, c'est la liquidité, contre un total de 230 millions de dollars américains saisis dans deux banques respectives en République Démocratique du Congo, les documents portant mention de l'Original y renvoient à la relation d'Étienné Léonard, signifiant que sur 3 banques sollicitées pour la saisie de comptes de l'entreprise Kibali Gold Mine, toutes deux sociétés bancaires ont répondu positivement aux attentes de la justice. Si la Banque SA s'est conformée à la décision de justice en débloquant le compte global de Kibali Gold Mine à la hauteur de USD 228.627.646,16, l'autre SA de son côté n'est pas parvenue à la tâche. La société a mené par la suite un procès-verbal de saisie conservatoire des chèques de la société Kibali Gold Mine un montant CHF 9.645.488,98 et USD 214.509,05.

Il vaudrait en outre que l'entreprise saisi n'ait pas de dettes et intérêts exigibles par le Tribunal de Commerce au profit de la Société minière de Kibombo, à savoir : 1.113.800.000 \$ USD. Ce qui revient à dire que certains créanciers et fournisseurs de la société incriminée seront bel et bien saisis.

Pour rappel, le Tribunal de Commerce de Kinshasa/Combe avait autorisé, à travers l'ordonnance n° 028/2021 datée du samedi 17 avril 2021, la saisie conservatoire des chèques sans les avoir auparavant à la société minière Kibali Gold Mines SML, c'est le vider social en chifre au n°4939 de l'avenue Tombalbaye, innommée le Prestige. Situé dans le Commune de la Gombe, logé dans les locaux de la Bank Bank SA, Equity Bank, KCC SA, COCOMAR SA, BOFEMAR SA, Le SOFIBANK SA, Banque Centrale du Congo, La CADECO, TMS SA et Akiland First Bank, pour servir et garantir le paiement de la créance évaluée à 1.113.800.000 \$ USD, toutes inscriptions et mentions sont tenues en lieu et lieu à la Société Minière de Kibali (Sokimo).

La saisie de ces différents comptes de l'entreprise Kibali Gold Mines SML fait suite à la requête introduite par la SOKIMO au Tribunal de Commerce de Kinshasa/Combe, le 15 avril 2021.

Il vaudrait de noter que la Directeur Général au Intérêt de la Société Minière de Kibombo, Yves Cheung Banga, celui qui a été le mandaté légal accordé l'accès direct mandaté par l'entreprise, a été convoqué par le parquet général de Kinshasa/Combe après la plainte des agents. Les agents sont parvenus à empêcher en tout de soulèvement 18 ans après le braquage systématique de leur société.

Ci-dessous, le procès-verbal de saisie conservatoire des comptes de Kibali Gold Mine

1. La Société Minière de Kibombo (Sokimo) a sollicité et obtenu la saisie conservatoire de tous les comptes bancaires de son partenaire Kibali Gold Mine, condamnée par le Tribunal du Commerce pour insolvabilité. Au total, c'est la liquidité, contre un total de 230 millions de dollars américains saisis dans deux banques respectives en République Démocratique du Congo, les documents portant mention de l'Original y renvoient à la relation d'Étienné Léonard, signifiant que sur 3 banques sollicitées pour la saisie de comptes de l'entreprise Kibali Gold Mine, toutes deux sociétés bancaires ont répondu positivement aux attentes de la justice. Si la Banque SA s'est conformée à la décision de justice en débloquant le compte global de Kibali Gold Mine à la hauteur de USD 228.627.646,16, l'autre SA de son côté n'est pas parvenue à la tâche. La société a mené par la suite un procès-verbal de saisie conservatoire des chèques de la société Kibali Gold Mine un montant CHF 9.645.488,98 et USD 214.509,05.

Il vaudrait en outre que l'entreprise saisi n'ait pas de dettes et intérêts exigibles par le Tribunal de Commerce au profit de la Société minière de Kibombo, à savoir : 1.113.800.000 \$ USD. Ce qui revient à dire que certains créanciers et fournisseurs de la société incriminée seront bel et bien saisis.

Pour rappel, le Tribunal de Commerce de Kinshasa/Combe avait autorisé, à travers l'ordonnance n° 028/2021 datée du samedi 17 avril 2021, la saisie conservatoire des chèques sans les avoir auparavant à la société minière Kibali Gold Mines SML, c'est le vider social en chifre au n°4939 de l'avenue Tombalbaye, innommée le Prestige. Situé dans le Commune de la Gombe, logé dans les locaux de la Bank Bank SA, Equity Bank, KCC SA, COCOMAR SA, BOFEMAR SA, Le SOFIBANK SA, Banque Centrale du Congo, La CADECO, TMS SA et Akiland First Bank, pour servir et garantir le paiement de la créance évaluée à 1.113.800.000 \$ USD, toutes inscriptions et mentions sont tenues en lieu et lieu à la Société Minière de Kibali (Sokimo).

La saisie de ces différents comptes de l'entreprise Kibali Gold Mines SML fait suite à la requête introduite par la SOKIMO au Tribunal de Commerce de Kinshasa/Combe, le 15 avril 2021.

Il vaudrait de noter que la Directeur Général au Intérêt de la Société Minière de Kibombo, Yves Cheung Banga, celui qui a été le mandaté légal accordé l'accès direct mandaté par l'entreprise, a été convoqué par le parquet général de Kinshasa/Combe après la plainte des agents. Les agents sont parvenus à empêcher en tout de soulèvement 18 ans après le braquage systématique de leur société.

Ci-dessous, le procès-verbal de saisie conservatoire des comptes de Kibali Gold Mine

Weather widget for Kinshasa showing temperature 31.1°C and other weather details.

News widget titled 'A la Une' with several news snippets.

Profile widget for 'Dimitri Infante, Directeur Général' with contact information.

Profile widget for 'Dimitri Infante, Directeur Général' with contact information.

Profile widget for 'Dimitri Infante, Directeur Général' with contact information.

Profile widget for 'Dimitri Infante, Directeur Général' with contact information.

Profile widget for 'Dimitri Infante, Directeur Général' with contact information.

Profile widget for 'Dimitri Infante, Directeur Général' with contact information.

Profile widget for 'Dimitri Infante, Directeur Général' with contact information.

Profile widget for 'Dimitri Infante, Directeur Général' with contact information.

Profile widget for 'Dimitri Infante, Directeur Général' with contact information.

Profile widget for 'Dimitri Infante, Directeur Général' with contact information.

Profile widget for 'Dimitri Infante, Directeur Général' with contact information.

Profile widget for 'Dimitri Infante, Directeur Général' with contact information.